



Commission Régionale Féminine

SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°3

Réunions des 09 et 10 septembre 2024

Présent(e)s : MMES POLICON – ROPARTZ – M. ANTONINI

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1

28224809 ES 16^{ème} 1 / GPSO 92 ISSY 1 du 07/09/2024

Lecture des échanges entre les 2 clubs.

Ce match est inversé.

Par conséquent le match retour prévu le 17/05/2025 se déroulera sur les installations de l'ES 16^{ème}.

28224812 COSMO TAVERNY 1 / POISSY FC 1 du 07/09/2024

Lecture du courriel de COSMO TAVERNY.

Ce match est inversé.

Par conséquent le match retour prévu le 17/05/2025 se déroulera sur les installations de COSMO TAVERNY

Régional 3

Poule A

28225953 CACHAN ASC 1 / SALESIIENNE DE PARIS 1 du 07/09/2024

La Commission,

Pris connaissance du courriel du club de CACHAN ASC du 06/09/2024 accompagné d'un avis technique de la Mairie de CACHAN indiquant que stade Dumontel est impraticable,

Considérant après vérification que l'équipe de CACHAN ASC n'était pas en capacité de pouvoir jouer la rencontre en raison d'un nombre licences enregistrées insuffisant,

Par ces motifs,

Décide de donner match perdu par pénalité à CACHAN ASC (- 1 pt – 0 but) pour en attribuer le gain à la SALESIENNE DE PARIS (3pts – 0 but).

28225961 SALESIENNE DE PARIS 1 / ATHIS MONS USO 1 du 14/09/2024

La Commission,

Pris connaissance de la demande de la SALESIENNE DE PARIS pour avancer le coup d'envoi à 17h00 – refusée par ATHIS MONS USO,

Considérant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat régionale Seniors Féminin :

« 6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la Ligue.

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h30 et 18h00.

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée. »

Considérant que la demande a été formulée dans les délais,

Par ces motifs,

Fixe l'horaire du match à 17h00.

Poule B

28226046 SARCELLES AAS 3 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 07/09/2024

Match non joué,

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI, rapport de l'arbitre et courriel du club de MITRY COMPANS GOELLY),

Considérant que la rencontre n'a pas pu se dérouler en raison de l'absence d'une partie des joueuses de MITRY COMPANS GOELLY,

Considérant que cette absence est liée à la panne du véhicule devant les acheminer sur les lieux de la rencontre,

Par ces motifs,

Demande au club de MITRY COMPANS GOELLY de transmettre pour sa prochaine réunion du 17/09/2024, le justificatif de dépannage du véhicule concerné.

A réception, la Commission statuera.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 1

PARIS FC - 500568

RAPPEL :

Suite à une suspension de terrain de TROIS (3) MATCH FERMES pour l'équipe 2 U18 Féminines de PARIS F.C. à compter du 1^{er} JUILLET 2024, les 3 rencontres ci-dessous doivent se dérouler sur un terrain neutre situé en dehors des Villes de PARIS, ORLY et PARAY-VIELLE-POSTE

La Commission invite le club du PARIS FC à communiquer le nom du terrain de repli.

Liste des matchs concernés :

28222614 PARIS FC 2 / VGA ST MAUR FF 1 du 28/09/2024

28222624 PARIS FC 2 / FLEURY 91 FC 2 du 12/10/2024

28222636 PARIS FC 2 / MONTFERMEIL FC 1 du 16/11/2024

Régional 3

La Commission prend connaissance des engagements et transmet la proposition de composition des poules au Comité Directeur pour validation.

Ajouts d'équipes :

SAINT LEU FC 95 – 549968

SARCELLES AAS – 500695

MENNECY CS – 500582

AULNAY CSL – 519619

CACHAN ASC - 500752

Retraits d'équipes :

ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18 – 581402

VAL DE France – 549961

VILLEPARISIS USM – 524135

CONFLANS FC - 549934

LIMAY ALJ – 519112

PARAY FC – 525192

BRUNOY FC – 500162

ETAMPES FC – 500570

ASNIERES FC - 500038

MALAKOFF USM – 512078

GAGNY FC – 500403

BOISSY FC – 500651

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL – 563822

SAINT OUEN L'AUMONE AS – 518488

COSMO TAVERNY - 549307

PERSAN US 03 -550738

BEZONS USO - 530279

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 3

La Commission prend connaissance des engagements et transmet la proposition de composition des poules au Comité Directeur pour validation.

Ajouts équipes :

MENNECY CS – 500582

EVRY FC – 563603

EPINAY AF - 554212

Retraits équipes :

BRIARD SC – 500615

BOIS LE ROI FC – 524261

MORANGIS CHILLY FC - 518656

CHAVILLE FC - 549265

MALAKOFF USM – 512078

CLAMART CSM - 553138

ENTENTE ESSG / FCSAM 3 - 517328

SAINT LEU FC 95 – 549968

FRANCONVILLE FC – 500578